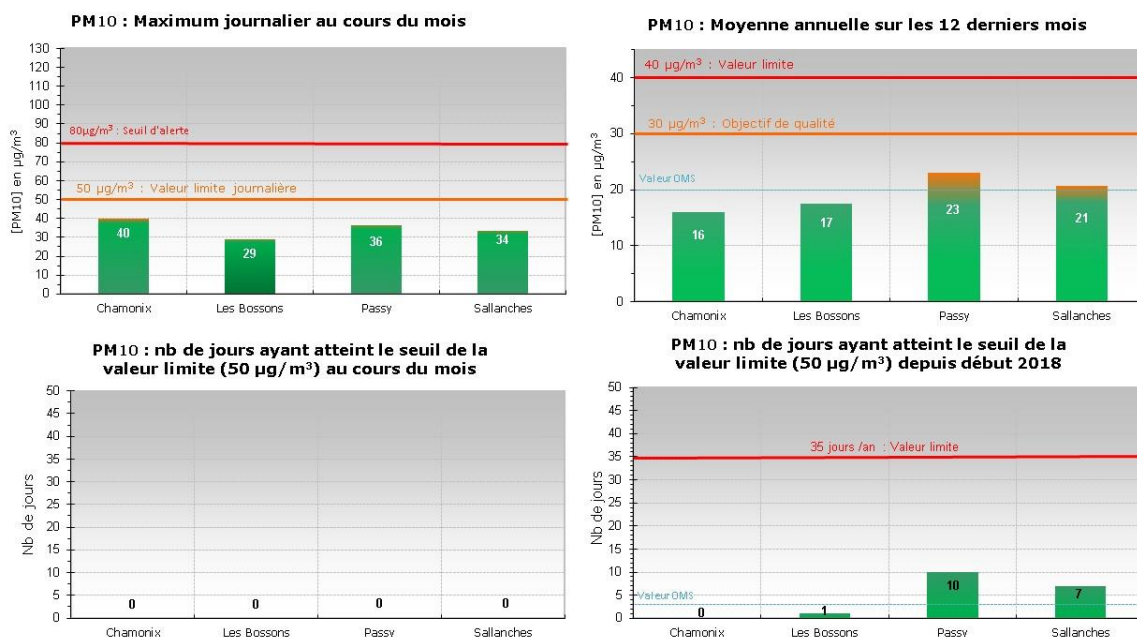


➤ Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Le mois de mars a connu une météorologie très contrastée. La première partie du mois a été très perturbée et la seconde plus stable, dominée par des conditions anticycloniques. Cette situation a eu globalement une incidence bénéfique sur la qualité de l'air. Malgré cela, toutes les conditions ont été réunies fin mars pour créer un très court épisode de particules 'voyageuses' (voir 'liens pratiques' en fin de document).

Particules en suspension (PM10)



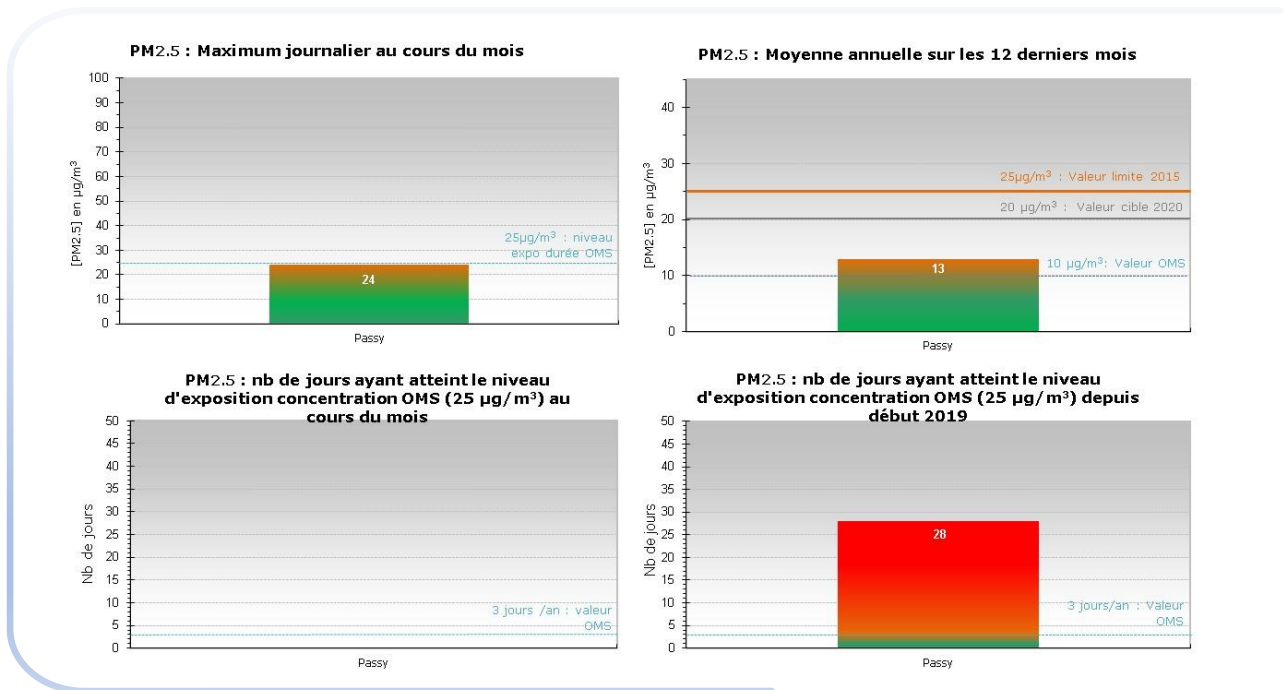
Concernant les **particules PM10**, la situation s'améliore sous l'effet des conditions météorologiques favorables à la dispersion des particules et de la diminution des émissions liées aux besoins de chauffage.

Aucun dépassement de la valeur limite journalière, correspondant à une **exposition « aigue »** des personnes, n'a été constaté au cours de ce mois (la « valeur limite » est fixée à 50 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an).

Peu de changement pour l'**exposition « chronique » aux particules** depuis le début d'année. En effet, la moyenne sur les 12 derniers mois en fond urbain et en proximité automobile reste stable et en dessous de la valeur limite (fixée à 40µg/m³) et de l'objectif qualité (fixé à 30µg/m³).

La situation est en revanche plus contrastée vis-à-vis de la recommandation de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** (moyenne sur les 12 derniers mois). En effet malgré la baisse régulière des niveaux lors de ces dernières années, **la valeur recommandée par l'OMS** (20 µg/m³ en moyenne annuelles pour les PM10) est toujours dépassée sur les sites 'Passy' (23 µg/m³) et 'Sallanches' (21 µg/m³). Elle est toutefois respectée sur les sites 'Chamonix' (16 µg/m³) et 'Les Bossons' (17 µg/m³).

Particules en suspension (PM2.5)

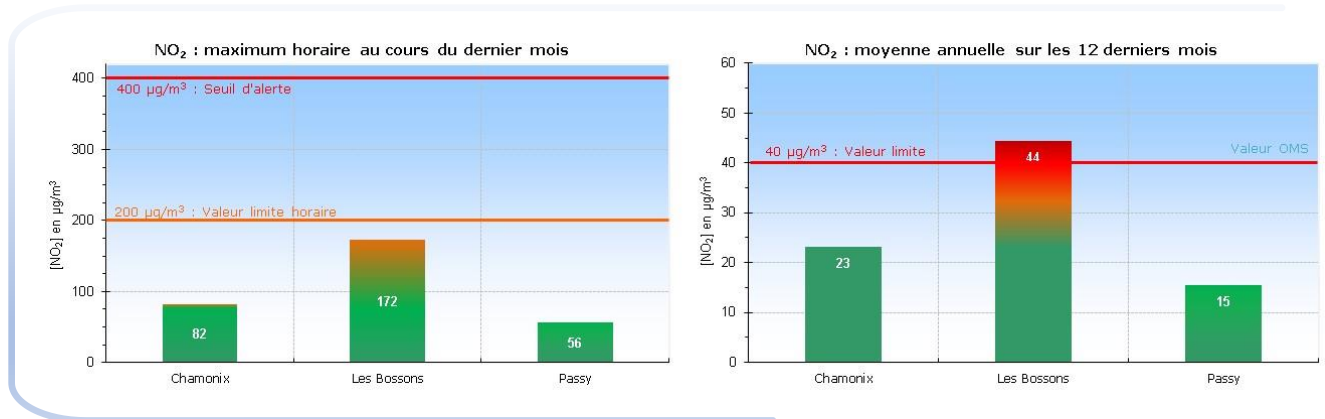


Concernant les **particules PM2.5**, la valeur limite annuelle (25 µg/m³ en moyenne sur les 12 derniers mois), associé à l'**exposition « chronique »** des personnes, reste stable par rapport au mois de février. Celle-ci est respectée sur le site de Passy depuis la mise en service de la mesure en 2016.

Au regard des **recommandations de l'OMS** :

- la valeur préconisée pour protéger la santé (10 µg/m³ en moyenne annuelle) est encore dépassée.
- la valeur seuil journalière (25 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 jours/an) n'a pas été franchie au cours du mois.

Dioxyde d'azote (NO₂)



Pour le **dioxyde d'azote**, la valeur limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an) synonyme d'**exposition « aigue »** n'a pas été dépassée en mars.

Cependant, le site en proximité des axes de circulation ('Les Bossons') est toujours le plus soumis à **l'exposition chronique** au dioxyde d'azote. La moyenne sur les 12 derniers mois dépasse toujours la valeur limite annuelle et la valeur **recommandée par l'OMS** (40 µg/m³ à ne pas dépasser en moyenne sur l'année).

66

Liens pratiques

Qualité de l'air : des réglementations différentes, de nombreux indices, confusion ou complémentarité ?

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/qualite-de-lair-reglementations-indices-differents-decryptage>

Bilan de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes 2018

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/bilan-de-la-qualite-de-lair-2018-en-auvergne-rhone-alpes-poursuivre-les-efforts-et-relever>

Les particules voyageuses

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/les-particules-voyageuses-qualite-de-lair-du-22-au-25-mars-2019>

Pour nous contacter

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

99